

Patinoire communale

Avis aux maîtresses et maîtres d'école

A VOTRE ARRIVEE

1. La maîtresse ou le maître d'école vient s'annoncer au responsable des patins.
2. La maîtresse ou le maître d'école transmet le nombre d'élèves à la responsable des patins.
3. La maîtresse ou le maître d'école fait rentrer ses élèves en colonne dans le local à patin ; une colonne pour les filles et une colonne pour les garçons.

AU RETOUR DES PATINS

1. La maîtresse ou le maître d'école doivent contrôler que chaque paire de patin soit rendue correctement, soit de la manière suivante :
 - La languette correctement mise à l'intérieur du chausson
 - Les boucles des patins fermées
 - Les lacets correctement remis, selon les instructions du personnel de caisse
 - Les lames de patins essuyées
4. La maîtresse ou le maître d'école doit attendre la fin de la remise de la totalité des patins.

Espace Gruyère vous remercie de votre précieuse collaboration.